CONSORTIUM
de transport scolaire de l'Est

CTSE030

Section **Transport**	Nombre de pages **1**
Titre **Transport pour les cours d'été**	Date d'entrée en vigueur **Le 1er février 2012**

Énoncé	Le CTSE peut offrir du transport aux élèves qui fréquentent l'école dans le cadre de cours d'été.
Modalités	Afin que les élèves puissent bénéficier du transport dès le premier jour des cours d'été, la personne responsable des cours d'été doit acheminer au CTSE une liste détaillée des élèves suivant des cours d'été, cinq (5) jours ouvrables avant le début des classes. La liste doit fournir les renseignements suivants sur chaque élève : • le nom de l'élève; • son adresse principale; • le nom de son école d'origine; • le numéro de téléphone d'urgence et la personne avec qui communiquer; • le NISO de l'élève (qui sera enlevé lorsque la liste sera remise au transporteur). Les itinéraires sont organisés de façon à ce que les points d'embarquement et de débarquement soient situés aux écoles. Aucun arrêt autre que les arrêts prévus n'est permis. Les itinéraires sont planifiés en fonction du budget alloué.

Dates de révision :
30 janvier 2012
13 mai 2026